

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 24 septembre 2013 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1323987A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-1 à R.4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Frédéric, Jean, Paul Cronnier est nommé au grade de capitaine de réserve du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale à compter du 19 mars 2012, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en informatique et nouvelles technologies au sein de la région de gendarmerie de Picardie.

Article 2

Dans le cadre de ses fonctions, l'intéressé sera susceptible d'être également employé au profit du centre de planification et de gestion de crise de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Article 3

L'arrêté du 19 mars 2012 (NOR : DEFM1250437A) conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET